



Refus regroupement familial

Par **aribi**, le **14/07/2012** à **14:04**

Bonjour,

voilà , j ai eu un refus pour ma demande de regroupement familial pour ma femme qui est en algerie .

la cause d apres le courrier c que j ai pas une situation professionnel stable , parseque apres mon cdd je suis passer en demandeur d emploi mais entre temps j ai fais un autre cdd d un mois apres 15 jours en interim en meme temp je fesais des demarche a pole emploi pour la formation , et en date du 25 juin je suis entre en formation a l afpa tous sa je les justifier a la prefecture on sachant que mes droit au assedic vont jusqu au mars ou avril 2013 alors que ma formation fini le 18 janvier

j ai pris un rdv avec une juriste qui ma conseiller de faire un recours contentieux au tribunal administratif de poitiers , sans passer par le recours gracieux par un courrier au prefet .

ma question c est, esque je doit faire comme elle ma conseiller la juriste ou je fais un recours gracieux dabord

merci d avance

svp si quelqu un le sais qu il me conseil vite pasque j ai rdv avec l avocat lundi matin